



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

à la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action en faveur de la République démocratique du Congo pour 2022

Document d'action « Unis pour l'Education »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Unis pour l'Education Numéro OPSYS : ACT-61055 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République Démocratique du Congo, dans les provinces d'Ituri et du Kasai Central
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel pour la République Démocratique du Congo pour la période 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire II : Développement humain <i>Objectif spécifique 3 : l'éducation agit comme moteur du changement de la jeunesse et vivier d'un leadership responsable et engagé</i>
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	110: Education 100%
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal : ODD4 - Accès à une éducation de qualité Autres ODD importants : ODD 5 – Egalité entre les sexes ODD10 – Réduction des inégalités

8 a) Code (s) CAD	11120 — Education facilities and training 11220 – Primary education 11130 – Teacher training			
8 b) Principal canal de distribution @	21 000 - ONG internationales			
9. Objectifs de dépenses	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Droits de l’homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l’environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l’enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d’emplois compétences/compétences numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	services numériques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): BGUE-B2022-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé: EUR 19 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 19 000 000			
GESTION ET EXÉCUTION				
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	Gestion directe par : Subventions			

1.2 Résumé de l'Action

<p>La présente action s'inscrit dans le cadre du domaine prioritaire II « Développement humain » du Programme Indicatif Pluriannuel de la RDC et vise l'amélioration du système éducatif en République Démocratique du Congo (RDC).</p> <p>La République démocratique du Congo, pays fragile, se classe 175ème sur 189 selon l'indice de développement humain des Nations Unies. Le pays ne réalisera pas ses objectifs de développement en lien avec les ODD 4 (Accès à une éducation de qualité), ODD5 (Egalité entre les sexes) et ODD10 (Réduction des inégalités) sans réformes profondes accompagnées par une forte mobilisation des ressources internes et des appuis extérieurs conséquents. Les cibles des objectifs de développement durable en matière d'éducation sont loin d'être atteintes, malgré certains progrès engrangés ces dernières années, comme l'objectif de la gratuité de l'éducation mis en place en 2019. Cet objectif est d'autant plus ambitieux que de nombreuses réformes sont nécessaires, aussi bien au niveau central, intermédiaire que périphérique dans le secteur de l'éducation et des autres secteurs contribuant au développement humain.</p> <p>Jusqu'ici, en RDC, l'UE appuie l'éducation à travers les initiatives globales auxquelles elle contribue (Partenariat mondial pour l'Education, l'Initiative Education Cannot Wait), et à travers des actions dans le domaine éducatif en tant que déterminant de la santé, financées entre autres via le NDICI Global Europe à travers son programme 2021 « Unis pour la Santé et l'Education ». Le programme « Unis pour l'Education » est le premier entièrement dédié à l'intervention de l'Union Européenne dans le secteur éducatif en RDC.</p> <p>Dans une situation où le système éducatif n'arrive pas à absorber l'entièreté des enfants en âge d'être scolarisés, et les garder jusqu'à la fin du cursus scolaire obligatoire, et ce spécialement pour les filles, et les enfants</p>

handicapées, les différents obstacles dans les zones de crises sont exacerbés. Les enfants qui y vivent ont besoin d'une approche coordonnée et intersectorielle afin de profiter d'un apprentissage de qualité et inclusif.

Ainsi la présente action vise à renforcer le système éducatif dans deux provinces considérées en zone de crise et post-crise (Ituri et Kasai Central) via trois axes : assurer l'accès et l'achèvement du cycle primaire des enfants vulnérables impactés par les déplacements de population (filles et garçons) dans les zones de crise (OS1), améliorer la qualité de l'enseignement primaire via le renforcement de capacités des enseignants et formateurs du cycle primaire (OS2), et renforcer les capacités des adolescents et adolescentes affectés par les crises et les déplacements de population en vue de leur insertion sociale et économique (OS3). Une attention particulière sera donnée à l'éducation des filles, pour qui les obstacles à la scolarisation sont plus tenaces et nombreux. L'action tiendra compte de l'approche Nexus : le caractère récurrent, prolongé et complexe des crises en RDC renforce en effet l'importance de mettre en place des interventions à plus long terme, qui répondent aux besoins humanitaires ainsi qu'aux défis en matière de développement et de consolidation de la paix, dont la scolarisation des enfants déplacés est un exemple emblématique. La région des Kasai est une zone prioritaire de l'application de l'approche Nexus par un groupe de bailleurs en RDC (c'était notamment l'objet de la mission conjointe du Groupe de Coordination des Partenaires dans le Kasai en 2021). Cette action permettra à l'UE de consolider sa position dans ce groupe auquel elle participe.

Ces actions seront menées dans la mesure du possible par des organisations non gouvernementales internationales spécialisées dans le domaine de l'éducation en zone de crise en RDC et potentiellement pourvues d'une expérience avec l'Union Européenne dans des projets complémentaires.

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Malgré les riches ressources naturelles du pays (agricoles, minières et énergétiques), la RDC fait face à une pauvreté extrême, des conditions socio-économiques précaires, une grande vulnérabilité face aux chocs et un manque d'infrastructures essentielles. La RDC est un pays fragile. Elle occupe la 175ème place sur 189 dans l'indice de développement humain. En terme de capital humain, pour 2020, elle se classe 135^e sur 157, et affiche un score de 0.37 : un enfant né en 2020 sera 37% moins productif à l'âge adulte qu'un enfant qui aurait reçu une éducation complète et des soins de santé appropriés¹. En terme de genre, pour 2019 la RDC se classe 150 sur 162, 36,7% des femmes adultes ont atteint un niveau d'éducation secondaire, contre 65,8% des hommes.

Beaucoup de ces problèmes sont liés aux conflits, et en particulier ceux situés à l'Est de la RDC, où se trouve un grand nombre de personnes réfugiées et de déplacées internes. Cette situation est aggravée par les nombreuses endémies et épidémies (Paludisme, Infections Respiratoires Aigües, Rougeole, Choléra, Ebola, Covid19...) et les catastrophes naturelles, impactant directement toute la population. En 2018, 73 % de la population vivait avec moins de 1,90 dollar par jour (seuil de pauvreté international)². Près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC. Début 2021, 29% seulement de la population est en situation de sécurité alimentaire. Un nombre presque équivalent de personnes (28%) est en insécurité alimentaire aiguë élevée, tandis le reste de la population est en situation de stress alimentaire. La majorité de la population est jeune : 65.5% de la population en 2016 avait moins de 24 ans³. Avec un indice de fécondité élevé, la pression sur les services éducatifs est importante. Puissant vecteur de développement, l'éducation est un droit fondamental et un moyen pour réduire la pauvreté, élever les niveaux de santé, promouvoir l'égalité entre les sexes et faire progresser la paix et la stabilité. L'éducation a des retombées positives considérables sur l'amélioration des revenus et c'est le premier facteur d'égalité des chances.

¹ La Banque Mondiale en République Démocratique du Congo, <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/HD.HCI.OVRL?locations=CD>

² Ibidem

³ Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, dec. 2015, p. 17

La RDC, via sa stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, a pour objectif général la construction d'un système éducatif gratuit, inclusif et de qualité. L'éducation est le deuxième secteur prioritaire de la politique budgétaire du gouvernement congolais et représente, en 2021, 20% du budget national, soit 3.6% du PIB⁴. Mais ses performances en matière de financement de l'éducation restent faibles comparées à ses voisins d'Afrique subsaharienne et vis-à-vis des recommandations du cadre indicatif du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) de 4 à 6% du PIB⁵.

Avec la mise en place de la gratuité de l'école primaire en 2019, la RDC a été témoin d'une hausse spectaculaire des effectifs en entrée en primaire, les multipliant par six entre l'année scolaire 2017-2018 et celle de 2019-2020⁶. Malgré cela, 23% des enfants âgés de 6 à 17 ans (6 millions) restent non scolarisés et plus de 46% des élèves abandonnent l'école avant la fin du primaire⁷. La pauvreté est la plus importante barrière à l'éducation, aggravée par les déplacements répétés et les maladies. De plus, même si l'introduction de l'éducation primaire gratuite en RDC a donné l'opportunité à beaucoup d'enfants d'aller à l'école, cela a aussi épuisé les ressources de l'Etat et a mené à un surpeuplement des classes, sans augmentation du nombre d'infrastructures et d'enseignants pour autant⁸. Le coût d'accès à l'éducation n'est pas la seule explication de la désaffection scolaire : les faibles conditions d'apprentissages, les conditions sécuritaires, la localisation de l'établissement scolaire et l'accessibilité des infrastructures, le travail des enfants dans le foyer (particulièrement les filles), dans les champs ou dans les mines, en raison de l'insécurité alimentaire y contribuent également. De plus, la qualité de l'enseignement est généralement faible⁹ et les enfants malnutris ne sont pas à même de développer tout leur potentiel d'apprentissage. Ainsi, même pour les enfants qui ont accès à l'éducation, beaucoup d'entre eux n'arrivent pas à maîtriser les connaissances fondamentales de l'enseignement primaire (lecture et mathématique).

Malgré un relatif équilibre filles-garçons à l'entrée de l'école de primaire, la différenciation se creuse après quelques années : parmi les enfants de 12-13 ans, les filles représentent 60% des enfants déscolarisés. Ce basculement s'explique par des obstacles additionnels dans leur scolarisation à cause de pratiques renforcées par certaines normes culturelles. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer le mariage et grossesses précoces, violences sexuelles et fondées sur le genre, un coût d'opportunité supérieur ressenti par les ménages en cas de non scolarisation de leurs enfants.

Parallèlement, l'enseignement technique et professionnel se retrouve face à deux principales difficultés : l'offre insuffisamment développée à travers le pays (vétusté des équipements, délabrement des infrastructures, faible professionnalisation, coût élevé...) et son manque d'attractivité pour les jeunes, malgré la nécessité pour le pays de compter sur une main d'œuvre qualifiée, en adéquation avec les besoins de l'économie locale et nationale.

À tous ces facteurs s'ajoute la démotivation des instituteurs et professeurs, à tous les niveaux du système éducatif. Ce phénomène peut s'expliquer par le manque d'intégration dans le budget étatique, les salaires faibles, leur faible formation, les paiements tardifs, le manque de perspectives de carrière...

2.2 Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes:

⁴ Pour un financement soutenable de la gratuité de l'éducation de base en RDC – Briefing budgétaire, Unicef, 2021

⁵ D'autant que l'exécution finale du budget diffère souvent de ce qui était programmé, au détriment des secteurs sociaux.

⁶ Pour un financement... op. cit, p. 8

⁷ Ibidem, p. 10

⁸ Le début de l'année scolaire 2021-2022 a été marqué par un mois et demi de grève des enseignants sur l'ensemble du Territoire national en raison des retards dans les paiements des salaires. Auparavant, les salaires étaient en grande partie couverts par les frais de scolarité payés par les parents d'élèves. *Aperçu des besoins humanitaires République Démocratique du Congo, Cycle de programme humanitaire*, OCHA, 2021, p. 19

⁹ 9% des enfants de 7 à 14 ans possèdent les compétences requises en lecture et calcul. *Pour un financement...op.cit.*, p.10

Conflits armés, déplacements de population, épidémies, famines, catastrophes naturelles et autres urgences majeures qui s'étendent au-delà de la capacité de l'Etat, sont tous des éléments contextuels qui définissent les zones de crise.

Dans le cas de la RDC, les zones de crises sont caractérisées par une combinaison complexe de facteurs naturels et humains qui perdurent sur le long terme. Parmi ceux-ci, nous pouvons entre autres citer l'insécurité alimentaire, les conflits violents, le déplacement de populations, et les épidémies et endémies.

la RDC compte 5.6 million de déplacés internes, le nombre le plus élevé d'Afrique, dont 1,5 million de nouvelles personnes déplacés pour cause d'attaques, d'affrontements armés ou de conflits fonciers et intercommunautaire en 2021, et 517.790 réfugiés¹⁰. La plupart des réfugiés résident dans des communautés d'accueil, incluant les enfants en âge d'être scolarisés¹¹. Ceux-ci ont accès aux écoles de leurs communauté d'accueil, sans pour autant constater une augmentation d'infrastructures et de nombres d'enseignants.

La population, dont les enfants, est témoin d'événements stressants durant les conflits, les déplacements, mais également durant les crises sanitaires. Ces événements peuvent exacerber certains phénomènes et comportements : prostitution, actes violents et agressifs, mariages précoces, criminalité, violences sexistes (sexuelle, physique et verbale), mutilation génitale, abus d'alcool, etc. Sans support psychosocial, ces enfants (filles et garçons confondus) peuvent vite perdre tout intérêt à l'école, sans chance de reprendre un jour le chemin de l'école primaire, et rejoindre, dans certains cas, des groupes armés.

Tous ces facteurs des zones de crise exacerbent la vulnérabilité de la population, impactant la société et son économie dans son ensemble, dont notamment l'accès et la continuité du secteur éducatif, sa qualité et les conditions d'apprentissage. Or l'éducation est l'un des investissements les plus appropriés pour garantir la protection des enfants et leur développement cognitif et social. Leur inclusion dans les systèmes éducatifs nationaux est souvent cruciale pour définir l'avenir de ces enfants (filles et garçons). De plus, dans un contexte de crise, il est important de mettre en place des actions qui feront le lien entre les actions d'urgence humanitaire et les efforts de développement.

Cette action visera plus spécifiquement le renforcement du secteur éducatif dans deux provinces caractérisées par des éléments de crise: l'Ituri et le Kasai Central.

Après une certaine accalmie de 2007 à 2017, la province de l'Ituri connaît une forte recrudescence de la violence, avec une intensification des attaques contre les civils, sur fond de conflits intercommunautaires, conduisant à une prolifération des milices ethniques. Depuis mai 2021, les territoires d'Irumu et de Djugu en sont particulièrement impactés. Cette haute intensité de conflit a conduit l'État à déclarer l'état de siège au mois de mai 2021 dans la province. La population souffre de cette situation sécuritaire et l'accès aux services de base y est difficile. Avec près de 1,7 millions de déplacés internes estimés en juillet 2021 (dont 86% en communautés d'accueil), 2,8 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire¹². Ces conflits impactent directement les enfants : en 2021, 290 établissements scolaires ont été détruits, endommagés ou occupés, à la suite de violences, empêchant la scolarisation d'environ 400.000 enfants¹³. Il est estimé qu'environ 80% des enfants déplacés sont déscolarisés¹⁴.

La province du Kasai Central a été l'épicentre du conflit qui a secoué le grand Kasai avec le mouvement rebelle « Kamuina Nsapu » de 2016 à 2019, provoquant le déplacement d'environ 1,4 millions de personnes (dont 850.000

¹⁰ *Global Humanitarian Overview 2022*, UNOCHA, 2022, p. 201

¹¹ En 2020, 230.000 enfants réfugiés âgés entre 3 et 17 ans étaient recensés. *Multi-year Resilience Programme, DRC 2021-2023*, Education Can Not Wait, 2021, p. 5

¹² Notamment dans le territoire de Djugu dont 20% de la population se trouvent en phase d'urgence *République Démocratique du Congo – Ituri, Aperçu de la situation humanitaire janvier à juillet 2021*, OCHA

¹³ *Note d'informations humanitaires pour la province de l'Ituri*, OCHA 2022, p.2

¹⁴ *Aperçu des besoins humanitaires République Démocratique du Congo... op.cit.*, p. 96

enfants)¹⁵. Plus de 30.000 personnes se sont réfugiés en Angola. Durant ce conflit, près de 300 écoles ont été attaquées dans le Kasai Central et les enfants ont représenté au moins 60% des forces miliciennes de la région : des milliers de mineurs ont été forcés à prendre les armes¹⁶. Aujourd'hui qualifiée de zone « post-conflit », le Kasai Central reste marqué par la persistance de conflits intercommunautaires sporadiques liés à la gestion du pouvoir coutumier et foncier, l'insécurité alimentaire critique, la résurgence des épidémies, et l'accroissement des cas de violence basée sur le genre (VBG). Le conflit est venu exacerber la situation de précarité des conditions de vie de manière générale. La population souffre toujours des conséquences de ces conflits, que ce soit au niveau d'accès aux services de base, psychosocial¹⁷ ou nutritionnel : en 2021, près de cinq millions de personnes se trouvent en situation d'insécurité alimentaire¹⁸. De plus, le récent retrait des forces de maintien de la paix de l'ONU (MONUSCO) des provinces du Kasai en juin 2021, génère un besoin pour les acteurs d'y assurer la stabilité et la paix.

Dans ces zones de crise, l'importance d'investir dans l'éducation est évidente pour consolider les résultats en matière de santé, d'accès au droit ou de réduction des inégalités entre filles et garçons, par exemple. Face à l'ampleur des besoins, l'Union européenne entend accroître son impact à travers la création de synergies et la concentration géographique. En Ituri en particulier, l'action pourra prendre la relève des activités d'ECHO en matière d'éducation.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les principales parties prenantes concernées directement ou indirectement par le programme sont les suivants:

Les acteurs institutionnels – Titulaires d'obligations : ils sont porteurs des réformes au niveau du gouvernement et leur implication est un facteur important pour l'appropriation et la pérennité de l'action,

- Le ministère de l'éducation primaire, secondaire et technique (EPST)
- Le ministère de la formation professionnelle et métiers
- Le ministère de la jeunesse, initiation à la citoyenneté et cohésion nationale
- Le ministère des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité
- Les ministères provinciaux chargés de l'éducation
- Les directions provinciales de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel
- Les écoles accompagnées et les agents publics en charge des bénéficiaires.

Les partenaires de mise en œuvre :

- Les organisations du système des Nations unies : elles ont une expérience avérée en matière de protection de l'enfance et d'éducation
- Les Organisations non-gouvernementales (ONG) spécialisées dans la protection de l'enfance, l'éducation, inclusif, et la défense de droits des femmes et des filles.

Les bénéficiaires – Titulaires de droits :

- La population des zones géographiques ciblées en général, avec une attention particulière pour les enfants (filles et garçons) en âge de scolarisation, incluant les enfants déplacés, rapatriés, réfugiés, en situation d'handicap, et les enfants non accompagnés.
- Les instituteurs, enseignants et acteurs éducatifs travaillant au sein des écoles ciblées.

¹⁵ *The future of Kasai Children at threat*, UNICEF, 2017, p. 2

¹⁶ *Kasai : les enfants, premières victimes de la crise*, Unicef 2018, p. 13

¹⁷ Une enquête menée par Interpeace démontre que 40% de la population du Kasai Central montrent des niveaux sévères de stress post-traumatique en 2019.

¹⁸ *Evaluation approfondie de la sécurité alimentaire en situation d'urgence dans les provinces du Kasai-Central, Kasai-Oriental, Lomami et Sankuru*, PAM, 2021, p.7

- Les communautés vivant dans les zones ciblées, en particulier les personnes vivant dans les situations plus vulnérables, les personnes déplacées internes (PDI) et les victimes de violences.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est d'améliorer le système éducatif dans deux provinces considérées en zone de crise et post-crise (Ituri et Kasai Central) en République démocratique du Congo (RDC)

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. Améliorer l'accès et l'achèvement du cycle primaire des enfants vulnérables (filles et garçons), notamment ceux impactés par les déplacements de population, dans les zones de crise
2. Améliorer et adapter la qualité de l'enseignement et les pratiques scolaires au contexte de crise
3. Encourager l'insertion sociale et économique des adolescentes et adolescents affectés par les crises.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

- 1.1 Les enfants ont accès à un environnement d'apprentissage sûr et de qualité, répondant aux normes en matière d'hygiène, sanitaires et de sécurité, et inclusif.
- 1.2 Les communautés sont sensibilisées au maintien des enfants en milieu scolaire, et spécialement les filles
- 1.3 La prise en charge éducative des enfants déplacés et en décrochage scolaire est améliorée
- 1.4 Le système d'identification et d'orientation pour les enfants vulnérables au sein des établissements scolaires est renforcé
- 2.1 Les compétences et le savoir-faire des acteurs de l'éducation sont renforcées
- 2.2 Le matériel pédagogique est mis à la disposition des enseignants
- 3.1 L'accès des adolescents à la formation professionnelle est renforcé
- 3.2 Les adolescents sont accompagnés dans le démarrage d'activités génératrices de revenus à la fin de leurs études

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1

- Rénovation et équipements d'infrastructures scolaires, dans une approche sensible au genre et aux situations de handicap et soucieuse de l'impact environnemental.
- Distribution de kits Eau, assainissement, hygiène
- Activités de mises en place de cantines scolaires
- Mise à disposition d'intrants scolaires (matériel, uniforme, bourse scolaire...).
- Organisation de formations des enseignants sur la lutte contre la violence afin de promouvoir le bien-être physique, psychosocial et émotionnel des apprenants

Activités liées au produit 1.2

- Activités de sensibilisation sur la valeur de l'éducation inclusif
- Activités de sensibilisation spécifiques aux barrières du genre dans l'éducation, à l'inclusion des enfants en situation de handicap et des enfants en situation de déplacement.

Activités liées au produit 1.3

- Activités de rattrapage scolaire pour les enfants (filles et garçons) déscolarisés
- Organisation de remédiation pour les enfants (filles et garçons) avec des difficultés scolaires

Activités liées au produit 1.4

- Activités de renforcement de capacité des éducateurs et acteurs de l'éducation sur la protection des enfants
- Formations sur l'appui psychosocial et protection de l'enfance

- Mise en place d'un plan de réduction de risques dans les écoles (utilisant les standards 7 et 8 du CPIE d'ECHO), avec implication des parents

Activités liées au produit 2.1

- Organisation de formations en cours d'emploi et ateliers en direction des acteurs de l'éducation

Activités liées au produit 2.2

- Distribution de matériel d'apprentissage pour les acteurs de l'éducation
- Distribution de kits récréatifs dans les écoles

Activités liées au produit 3.1

- Activités de promotion de la formation professionnelle
- Appui aux structures de formation professionnelle
- Mise à disposition de bourses d'études pour la formation professionnelle

Activités liées au produit 3.2

- Distribution de kits de démarrage d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) appropriées
- Activités de suivi des AGR supportées

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Une évaluation stratégique environnementale ou d'impact environnemental ou une évaluation du risque climatique n'ont pas été conduites à ce stade.

Les thématiques de protection de l'environnement liées à l'éducation et de changement climatique seront intégrées dans la sensibilisation des populations, ainsi que dans les activités d'équipement des infrastructures, les activités de cantines scolaires et de création de jardin scolaire sensibles à des pratiques d'agriculture n'impactant pas l'environnement. Les énergies propres seront encouragées, ainsi que l'utilisation systématique de foyers améliorés pour les cantines scolaires. Les AGR développées pour le renforcement des capacités des adolescentes et adolescents seront sensibles aux thématiques environnementales et permettront, dans la mesure du possible, de répondre aux défis climatiques dont est témoin la population des régions cibles.

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. L'action permettra de promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion des filles, tout en renforçant le système afin d'assurer que les barrières à l'éducation soient réduites. Les filles seront également plus protégées, pourront faire valoir leur droit à l'éducation et assurer que leur éducation soit pertinente et inclusive.

Des activités d'autonomisation des jeunes-filles seront mises à place à travers l'intégration et le suivi d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) des adolescentes en vue de leur insertion sociale et économique.

Droits de l'Homme

L'action contribue au droit à l'éducation pour toutes et tous. Tout au long de la mise en œuvre, l'action appliquera autant que possible les principes de travail de l'approche basée sur les droits humains (respect des droits humains, non-discrimination, redevabilité, transparence et participation). L'égalité hommes-femmes est indispensable au développement et à la croissance, à la paix et à la stabilité durable. L'action va contribuer au Plan d'action III (2021-2025) spécialement au domaine thématique « promouvoir les droits économiques et sociaux et garantir l'autonomisation des filles et des femmes ».

L'action prend en compte les personnes les plus marginalisées (jeunes enfants affectés par les crises vivant dans des zones d'insécurité alimentaire/foyers endémiques, enfants déscolarisés, enfants handicapés déplacés, réfugiés, parents et communautés vivants en zone de crises, professeurs et personnel d'éducation affectés par les crises...).

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Les enfants portant un handicap font face à de multiples barrières physiques et socio culturelles additionnelles, les empêchant d'avoir accès à l'éducation. De plus, la loi n'exige pas de dispositions particulières pour répondre à leurs besoins spécifiques dans les écoles. La stratégie sectorielle pour 2016-2025 pose des objectifs et des indicateurs spécifiques en matière d'éducation inclusive pour les enfants handicapés qui vont guider cette action. Bien que les mesures spécifiques correspondantes ne soient pas concrétisées, le document promeut un soutien politique à l'inclusion. La RDC a en outre ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en 2015. Ainsi l'école primaire reste inaccessible pour la majorité des enfants portant des handicaps : 45% des enfants avec des handicaps moteurs et 75% des enfants avec des handicaps mentaux sont déscolarisés (comparé à 39% pour les enfants de 6-11 ans). L'action permettra de prendre en compte ces enfants oubliés en situation d'accueil afin de les insérer et réinsérer dans les établissements scolaires afin de leur fournir une éducation de qualité.

Démocratie

N.A.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action est construite dans une approche inclusive, sensible au conflit et dans le respect du principe de ne pas nuire, en s'assurant que le développement des activités ne va pas provoquer de nouveaux conflits ou une intensification de conflits déjà existants.

Toutes les activités seront développées, dès la conception, mise en œuvre et évaluation, en coopération et intégration avec les autorités locales et les populations bénéficiaires de façon à assurer leur capacitation et transfert des compétences, aussi bien que l'acceptation et appropriation des activités

De plus, maintenir et ramener les enfants dans le système éducatif et assurer leur protection peut contribuer à stabiliser la zone et réduire l'enrôlement dans les groupes armés.

Réduction des risques de catastrophes

N.A.

Autres considérations, le cas échéant

L'action permettra de faire un lien avec l'approche humanitaire importante dans les zones de crise et dans le milieu éducatif, afin de prolonger son approche dans une optique de pérennisation des résultats et d'impacts durables.

3.4 Risques et enseignements tirés

Categorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Mise en œuvre des politiques publiques sectorielles en matière d'éducation.	Faiblesse du ministère	F	M	Plaidoyer politique, participation au Groupe Interbailleurs (GIB) Education

	Dysfonctionnement des structures publiques impliquées dans l'action (écoles)	M	H	Dialogue politique permanent Concentration de l'appui dans un nombre restreint de provinces Approche Nexus pour une prise en compte des situations d'urgence dans la prestation de services publics de base
	Défaut d'appropriation par le gouvernement et/ou les provinces	M	H	Plaidoyer et Dialogue politique permanent Participation active au GIB Education pour alignement, coordination et harmonisation
	Part insuffisante du budget alloué à l'éducation	H	H	Plaidoyer pour la rémunération adaptée et régulière des effectifs à travers les PTF Éducation Appui aux finances publiques (Autre programme de l'UE)
Contexte économique	Détérioration de la situation économique, pouvant affecter la situation sécuritaire	H	M	Assurer que toutes les activités aient une évaluation des risques et un plan de continuité des activités
Politique, sécuritaire et sanitaire	Dégradation de la situation politique et/ou de stabilité	H	H	Dialogue Politique. Flexibilité du projet : les fonds alloués aux activités pourront être réaffectés à d'autres zones ou provinces en cas d'impossibilité de mise en œuvre.
	Dégradation de la situation sanitaire, ou survenue de catastrophe naturelle entraînant l'arrêt des activités.	M	M	Assurer que toutes les activités aient une évaluation des risques et un plan de contingence des activités (plan de réduction de risques en milieu scolaire) Impact positif des autres programmes de l'UE (dont FPI)

Enseignements tirés:

Malgré le fait que cette action constitue le point d'entrée de l'intervention de l'Union Européenne dans le secteur de l'éducation, l'Union européenne déploie plusieurs programmes dans les provinces d'Ituri et du Kasai Central, dans des thématiques connexes : la santé, les cantines scolaires, la gouvernance (justice, police) et l'égalité de genre¹⁹. Le programme indicatif pluriannuel de la RDC 2021-2027 se fonde sur une stratégie de stabilisation comprenant la réduction des inégalités à travers, notamment, la promotion du développement humain. Ces interventions multisectorielles fondées sur une approche territoriale visant à combiner les appuis dans certaines provinces et zones de santé déterminées est une stratégie clé de l'UE pour accroître son impact en matière de développement humain en RDC et permettra un renforcement mutuel des résultats des différents projets. Des leçons seront également tirées des projets de cohésion sociale et de stabilisation dans l'Est de la RDC, financés par le service des instruments de politique étrangère de la Commission.

¹⁹ En Ituri pour ces deux derniers

Cette intervention s’aligne sur les politiques et stratégies nationales d’éducation, ainsi que sur différents programmes mis en œuvre par des organisations internationales dont les enseignements ont permis de mettre en place cette action. Cette action permettra de consolider les acquis et assurer la continuité des programmes et projets humanitaires, avec une approche Nexus pour laquelle de nombreux enseignements sont disponibles²⁰. Nous pouvons entre autre citer :

- **La stratégie nationale sectorielle de l’éducation et de la formation 2016-2025** et ce spécialement sur l’OS1 (renforcement d’une éducation équitable) et l’OS 2 (assurer la qualité de l’éducation).
- **Le programme de résilience multi annuel 2021-2023 de « Education Can Not Wait »** qui a comme objectif principal de donner accès à une éducation de qualité dans un environnement sûr et protecteur dans les zones affectées par les crises en RDC. Notons que l’UE contribue déjà de manière globale à cette initiative
- **Le plan de réponse humanitaire 2022** et ce spécialement sur l’OS1 (Préservation de l’intégrité physique et mentale des personnes affectées en couvrant leurs besoins vitaux, dont l’accès à l’éducation), et l’OS2 (la réduction des vulnérabilités et l’amélioration des conditions de vie)
- **Stratégie du cluster Education** et ce spécialement sur l’OS1 (accès équitable à un environnement sûr et protecteur d’apprentissage), l’OS2 (promotion de la coexistence pacifique et du bien-être afin d’améliorer la rétention des apprenants) et l’OS3 (apprentissage centré sur l’étudiant).
- **Le Document de politique thématique 10 de la DG ECHO : « Education en situation d’urgence »**, et ce spécialement sur l’OS1 (Promouvoir l’accès, l’inclusion et l’équité), l’OS2 (Promotion d’une éducation de qualité), et l’OS3 (protection des filles et garçons).

L’objet même de l’action est de développer des approches innovantes qui contribuent à répondre aux défis que posent l’insécurité et l’instabilité dans de vastes zones de la RDC, spécifiquement dans le domaine du développement humain et à travers une approche Nexus.

²⁰ A travers le groupe de bailleurs Nexus en RDC et l’évaluation thématique menée par l’UE en 2022.

3.5 Logique d'intervention

Dans le cadre de ce premier programme de l'Union Européenne dédié à l'éducation en RDC, cette action contribuera au renforcement du système éducatif, et ce spécifiquement dans des zones de crise, en accord avec la politique de gratuité l'éducation adoptée en 2019 par le gouvernement. Elle sera menée selon une approche sensible aux conflits et au principe « Ne pas nuire ». L'action inculquera des comportements et des approches susceptibles de contribuer à l'apaisement des tensions entre groupes.

L'intervention ciblera principalement deux provinces : la province de l'Ituri, en conflit actif, et du Kasai Central, province caractérisée comme « post-conflit », et privilégiera comme zones d'intervention les zones de santé couvertes par le programme santé de l'Union Européenne, afin de permettre une logique de complémentarité entre le système éducatif et sanitaire. Une approche différenciée devra être mise en œuvre mais toutes deux étofferont la stratégie triple Nexus « Humanitaire-développement-paix » qui vise à assurer la coordination et la continuité entre les actions humanitaires et de développement (dans le domaine de l'éducation, les déplacements de population sont un problème récurrent de continuité).

L'élaboration d'une analyse des risques précise et de plans de contingence (plan de réduction de risques en milieu scolaire) seront des prérequis demandés aux partenaires de mise en œuvre, étant donné le contexte des zones d'intervention. En cas d'exacerbation de la situation sécuritaire, ces plans permettront d'évaluer certaines modifications de la localisation de leur intervention dans des zones plus pertinentes pour la mise en œuvre de l'action.

Si les enfants ont accès à un environnement d'apprentissage sûr et de qualité, répondant aux normes en matière d'hygiène, sanitaires et de sécurité, alors l'achèvement du cycle primaire des enfants vulnérables sera amélioré. Les infrastructures seront réhabilitées et équipées (notamment en terme d'eau, hygiène et assainissement, avec une attention portée sur les besoins des filles), et des espaces d'apprentissage, temporaires/semi-permanents/permanents, pourront être mis en place en fonction des besoins, afin de s'assurer que les élèves disposent d'un environnement accessible, sûr et propice à l'apprentissage. D'autres mesures spécifiques d'aide à la fréquentation scolaire au profit des plus défavorisés seront mis en place (fourniture d'intrants scolaires, mise en place de coopérations scolaires, de cantines scolaires, distribution de bourses scolaires...). Notons que des activités de mise en place de cantines scolaires seront déjà mises en œuvre par l'Union Européenne, à travers l'action « Unis pour la Santé et l'Education ». Ainsi, il sera possible d'approfondir ou de développer ces activités, en se basant sur les leçons apprises et l'expertise gagnée par les précédentes actions.

Si les communautés sont sensibilisées au maintien des enfants en milieu scolaire, alors l'achèvement du cycle primaire sera amélioré. C'est pourquoi des activités de sensibilisation seront menées permettant aux communautés de s'approprier et comprendre la valeur de l'éducation, et spécialement celle des filles. D'autres activités visant à éliminer les barrières de genre seront mises en place, telles que des mesures permettant de favoriser la sécurité dans et à proximité des écoles (Plan de protection communautaires, comités de parents...). Des activités pilotes seront également mises en place afin de prendre en compte l'éducation inclusive et spécialisée.

L'accès et l'achèvement du cycle primaire sera amélioré également si les enfants déplacés et en décrochage scolaire sont pris en charge et si un système d'identification et d'orientation pour les enfants vulnérables est renforcé. C'est pourquoi des mécanismes apportant un support psychosocial seront également proposés aux enfants et aux communautés vivants dans les zones de crises. Ceux-ci sont ou ont été en effet témoins d'événements stressants durant les conflits et/ou les déplacements, pouvant engendrer des mécanismes d'adaptation négatifs. Sans la mise en place de suivi et de mécanismes de support, ces enfants peuvent vite perdre tout intérêt à l'école et se retrouver déscolarisés. La santé mentale et le bien-être de l'enfant seront ainsi promus par des activités de sensibilisation, formations, et mise en place de stratégies innovantes. De plus, afin de limiter les décrochages scolaires, des activités de remédiations et de rattrapages scolaires seront organisés pour les élèves en difficultés et déscolarisés.

Si les compétences et le savoir-faire des acteurs de l'éducation est renforcée et si le matériel pédagogique est disponible, alors la qualité de l'enseignement sera améliorée. Ainsi des formations et ateliers seront organisés à destination du corps enseignant dans les matières dispensées, ainsi qu'en pédagogie et autres thématiques pertinentes dans un contexte de crise. Des séances de sensibilisation à la psychologie de l'enfant et lutte contre les violences (dont la violence basée sur le genre) seront ainsi dispensées. Les enseignants seront renforcés et soutenus dans un environnement protecteur et pourront dispenser des formations appropriées favorisant l'insertion sociale, économique et le bien-être des enfants.

Si l'accès à la formation professionnelle est renforcée et si les adolescents sont accompagnés dans le démarrage d'Activités Génératrices de Revenus, alors leur insertion sociale et économique sera renforcée. Pour cela, des activités de promotion et de renforcement de la formation professionnelle favorisant l'insertion sociale des adolescents seront mises en place. Les adolescents seront accompagnés via des bourses d'étude, et également la mise à disposition de kits de démarrage d'Activités Génératrices de Revenus et leur suivi.

Enfin dans un souci de cohérence et d'efficacité, une approche territoriale différenciée dans les différentes zones d'intervention sera appliquée, prenant en compte les leçons apprises, le contexte local et visant à garantir la mise en œuvre progressive d'un paquet complet d'activités multisectorielles.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaine de résultats (@): (maximum 10)	Indicateurs (@): (au moins un indicateur par résultat attendu)	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Améliorer le système éducatif dans deux provinces considérées en zone de crise et post-crise (Ituri et Kasai Central) en République Démocratique du Congo (RDC)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'élèves inscrits dans le système éducatif primaire avec le soutien de l'UE, ventilé par âge et par sexe* 2. % de filles inscrites dans les écoles 3. % des garçons et filles soutenus par le programme qui atteignent le niveau minimum de compétence en lecture et en mathématique 	<p>1. 0</p> <p>2. A définir</p> <p>3. A définir</p>	<p>1. 1 A définir</p> <p>2. 50%</p> <p>3. A définir</p>	<p>1 Rapport d'activités</p> <p>2 Rapport d'activités</p> <p>3 Rapport d'activités</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	L'accès et l'achèvement du cycle primaire par les enfants vulnérables (filles et garçons), notamment ceux impactés par les déplacements de population, sont améliorés dans les zones de crise	1.1 Taux d'achèvement du primaire (*ventilé par sexe) dans les zones d'intervention	1.1 A définir	1.1 A définir	1.1 Rapport d'activités	<p>Volonté du gouvernement de poursuivre les efforts pour l'amélioration de l'éducation</p> <p>Stabilisation de la situation sécuritaire</p>
Effet direct 2	La qualité de l'enseignement est améliorée et les pratiques scolaires sont adaptées au contexte de crise.	2.1 Nombre d'enseignants bénéficiant d'activités de renforcement de capacités dans les zones d'intervention couvertes par l'action (ventilé par sexe)	2.1 0	2.1 A définir	2.1 Rapport UE	<p>Volonté du gouvernement de poursuivre les efforts d'harmonisation des ressources humaines dans l'éducation</p> <p>Stabilisation de la situation sécuritaire</p>
Effet direct 3	L'insertion sociale et économique des adolescentes et	3.1 Nombre d'adolescents accompagnés par l'action (ventilé par sexe et handicap)	3.1 0 3.2 0	3.1 A définir 3.2 A définir	3.1 Rapports UE	Volonté du gouvernement de poursuivre les efforts pour

	adolescents affectés par les crises est améliorée	3.2 Nombre de personnes ayant bénéficié d'interventions en matière d'enseignement et formation professionnels /développement des compétences dans des institutions, avec le soutien de l'UE * (ventilé par sexe)			3.2 Rapports UE	l'amélioration de l'éducation technique et professionnelle
Produit 1 lié à l'effet direct 1	1.1 Les enfants ont accès à un environnement d'apprentissage sûr et de qualité, répondant aux normes en matière d'hygiène, sanitaires, sécurité et inclusif.	1.1.1 Nombre de salles de classe réhabilitées avec le soutien de l'UE et répondant aux normes de sécurité, d'accessibilité et de bien-être dans les zones d'intervention** 1.1.2 Nombre d'écoles ayant accès à des latrines/à des installations sanitaires améliorées spécifiques au genre dans les zones d'intervention grâce au soutien de l'UE** 1.1.3 Nombre d'enfants déplacés ou/et réfugiés scolarisés dans les zones d'intervention avec l'appui de l'UE (ventilé par sexe et handicap)**	1.1.1 0 1.1.2 A définir 1.1.3 A définir	1.1.1 A définir 1.1.2 A définir 1.1.3 A définir	1.1.1 Rapport d'activités 1.1.2 rapport d'activités 1.1.3 Rapport d'activités	Absence de crise sécuritaire et sanitaire majeure
Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2 Les communautés sont sensibilisées au maintien des enfants en milieu scolaire, et spécialement les filles	1.2.1 Pourcentage d'écoles appuyées par l'UE gérées avec la participation des parents dans les zones d'intervention **	1.2.1 A définir	1.2.1 A définir	1.2.1 Rapport d'activité	Appropriation et implication des bénéficiaires
Produit 3 lié à l'effet direct 1	1.3 La prise en charge éducative des enfants déplacés et en décrochage scolaire est améliorée	1.3.1 Taux d'abandon dans l'enseignement primaire dans les zones d'intervention et les écoles appuyées par l'UE (ventilé par sexe) ** 1.3.2 Nombre d'enfants bénéficiant d'un soutien scolaire dans les zones	1.3.1 A définir 1.3.2 A définir 1.3.3 A définir	1.3.1 A définir 1.3.2 A définir 1.3.3 A définir	1.3.1 Rapport d'activités 1.3.2 Rapport d'activités	Implication par les parties prenantes Absence de crise sécuritaire majeure

		d'intervention avec le soutien de l'UE (ventilé par âge et par sexe) ** 1.3.3 Nombre d'enfants déscolarisés bénéficiant de cours de rattrapage.			1.3.3 Rapport d'activités	
Produit 4 lié à l'effet direct 1	1.4 Le système d'identification et d'orientation pour les enfants vulnérables au sein des établissements scolaires est renforcé	1.4.1 Nombre du personnel éducatif ayant reçu une formation sur les questions de gestion de risque et vulnérabilité des enfants en zone de crise avec le soutien de l'UE (ventilé par sexe)** 1.4.2 Nombre d'écoles dotées de plans de réduction/prévention des risques et d'orientation d'enfants vulnérables avec le soutien de l'UE **	1.4.1 0 1.4.2 0	1.4.1 A définir 1.4.2 A définir	1.4.1 Rapport d'activités 1.4.2 Rapport d'activités	Implication et engagement des parties prenantes
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les compétences et le savoir-faire des acteurs de l'éducation sont renforcées	2.1.2 Pourcentage d'enseignants ayant suivi des ateliers et formations en cours d'emploi avec le soutien de l'UE (ventilé par sexe)	2.1.1 0	2.1.1 A définir	2.1.1 Rapport d'activités	Implication des parties-prenantes
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 : Le matériel pédagogique est mis à la disposition des enseignants	2.2.1 Nombre d'écoles équipées de matériels pédagogiques avec le soutien de l'UE	2.2.1 0	2.2.1 A définir	2.2.1 Rapport d'activités	Appropriation par les parties prenantes
Produit 1 lié à l'effet direct 3	3.1 : L'accès des adolescents à la formation professionnelle est renforcé	2.1.1 Nombre d'adolescents formés dans les zones d'interventions avec le soutien de l'UE (ventilé par âge, sexe et handicap)	2.1.1 A définir	2.1.1 A définir	2.1.1 Rapport d'activités	Implication et engagement des parties prenantes et bénéficiaires
Produit 2 lié à l'effet direct 3	3.2 Les adolescents sont accompagnés dans le démarrage d'activités génératrices de revenus à la fin de leurs études	2.2.1 Nombre d'adolescents accompagnés dans la création d'AGR avec le soutien pde l'UE (ventilé par âge et sexe) (ventilé par sexe et âge)	2.2.1 0	2.2.1 A définir	2.2.1 Rapport d'activités	Implication et engagement des bénéficiaires

4 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique du Congo.

4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire : N/A

4.4 Modalités de mise en œuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

4.4.1 Gestion directe (subventions)

a) Objet des subventions

Des subventions attribuées sur une base territoriale, permettront d'assurer la permanence du système éducatif, de renforcer les capacités des enseignants et formateurs et d'encourager la formation professionnelle en vue de la réinsertion sociale des adolescents dans les provinces ciblées de l'Ituri et du Kasai central.

b) Type de demandeurs visés

Organisations non gouvernementales internationales expérimentées en éducation dans les zones de crise, autorisées à opérer en RDC et dont le siège est établi dans un pays éligible tel que mentionné à l'article 28 du règlement (UE) 2021/947 du Parlement européen et du Conseil du 09 juin 2021. Les demandeurs devront démontrer leur compétence et une expérience en matière d'éducation, de protection de l'enfance, et d'intervention en zones de crise et leurs capacités opérationnelles et de gestion. Une préférence sera donnée à des ONG ayant des actions de coopération en cours ou récentes dans les secteurs d'intervention (Education, formation), et/ou une expérience dans le pays en particulier dans les zones en crise des provinces couvertes par le programme.

4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où la modalité privilégiée mentionnée au point 4.4.1 ne peut pas être mise en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, la présente action sera conduite en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été évalués pour la mise en œuvre des activités indicatives prévues dans le cadre de tous les objectifs spécifiques. Cette entité devrait posséder une expérience en matière d'éducation, de renforcement des capacités et d'expérience dans les domaines d'intervention ou, plus généralement, dans la mise en œuvre d'activités dans des zones en situations de crise.

4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (Montant en EUR)
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
OS1 - L'accès et l'achèvement du cycle primaire des enfants vulnérables (filles et garçons), notamment ceux impactés par les déplacements de population, sont améliorés dans les zones de crise	13 000 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	13 000 000
OS2 - La qualité de l'enseignement est améliorée et les pratiques scolaires sont adaptées au contexte de crise	2 000 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	2 000 000
OS3 - L'insertion sociale et économique des adolescentes et adolescents affectés par les crises est améliorée	3 000 000
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	3 000 000
Subventions — enveloppe totale de la section 4.4.1	18 000 000
Evaluation – cf. section 5.2	300 000
Audit – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	700 000
Total	19 000 000

4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

Pour s'assurer d'une bonne coordination tout au long du projet, un comité de pilotage, sera mis en place au niveau central, sous la co-direction de la Commission européenne, du Ministère de l'enseignement primaire secondaire et technique et du Ministère des finances, avec l'implication et la participation des différentes parties prenantes (dont les acteurs de mise en œuvre). La Délégation de l'Union européenne en RDC sera membre de ce comité. Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an.

Au niveau provincial, les acteurs de mise en œuvre mettront en place un comité technique avec les acteurs de l'éducation (ministères provinciaux et gouverneurs), pour s'assurer une bonne coordination des actions au niveau local. Il se réunira de façon semestrielle pour effectuer le suivi de la mise en œuvre et validera les données recueillies sur l'avancement du projet.

Dans le cadre de sa prérogative d'exécution du budget et pour sauvegarder les intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour régir la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire). Les indicateurs doivent être désagrégés par sexe, tous les suivis et rapports doivent évaluer la manière dont l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains et l'égalité des sexes.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action de la manière suivante:

Les données de base désagrégées dans la mesure du possible (ventilées par sexe, handicap, statut de déplacé/réfugié) seront collectées par les partenaires de mise en œuvre au début de l'action.

Le cadre logique sera complété annuellement et fera l'objet d'analyse avec les parties prenantes lors du comité de pilotage, prévu minimum une fois par an.

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, des évaluations à mi-parcours et finale seront effectuées pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, tirer des enseignements, notamment dans le cadre de l'intention de lancer une deuxième phase de l'action.

L'évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment du fait que l'approche globale a plus de résultats et d'impact sur le développement humain.

Toutes les évaluations doivent évaluer dans quelle mesure l'action prend en compte l'approche fondée sur les droits humains ainsi que la manière dont elle contribue à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Dans ces cas, une expertise sur les droits de humains et l'égalité des sexes sera assurée dans les équipes d'évaluation.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des

actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions. Ces audits seront financés sur la décision CD/NDICI AFRICA/043-093 « Facilité de coopération 2021 ».

6 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

Appendix 1 RAPPORT DANS OPSYS

An Intervention (also generally called project/programme) is the operational entity associated to a coherent set of activities and results structured in a logical framework aiming at delivering development change or progress. Interventions are the most effective (hence optimal) entities for the operational follow-up by the Commission of its external development operations. As such, Interventions constitute the base unit for managing operational implementations, assessing performance, monitoring, evaluation, internal and external communication, reporting and aggregation.

Primary Interventions are those contracts or groups of contracts bearing reportable results and respecting the following business rule: ‘a given contract can only contribute to one primary intervention and not more than one’. An individual contract that does not produce direct reportable results and cannot be logically grouped with other result reportable contracts is considered a ‘support entities’. The addition of all primary interventions and support entities is equivalent to the full development portfolio of the Institution.

The present Action identifies as

Action level		
<input type="checkbox"/>	Single action	Present action: all contracts in the present action
Group of actions level		
<input type="checkbox"/>	Group of actions	Actions reference (CRIS#/OPSYS#):
Contract level		
<input checked="" type="checkbox"/>	Single Contract 1	Gestion directe (subvention) avec Organisation Non Gouvernementale Internationale
<input checked="" type="checkbox"/>	Single Contract 2	Gestion directe (subvention) avec Organisation Non Gouvernementale Internationale
<input checked="" type="checkbox"/>	Single Contract 3	Gestion directe (subvention) avec Organisation Non Gouvernementale Internationale
<input checked="" type="checkbox"/>	Single Contract 4	Gestion directe (subvention) avec Organisation Non Gouvernementale Internationale